

Lire le français d'hier

Manuel de paléographie moderne
XV^e-XVIII^e siècle

GABRIEL AUDISIO
ISABELLE RAMBAUD

Lire le français d'hier

Manuel de paléographie moderne
XV^e-XVIII^e siècle

Sixième édition

ARMAND COLIN

Collection U

Illustration de couverture : © fotolia

Mise en pages : Nord Compo

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	---

DANGER
LE PHOTOCOPIAGE
TUE LE LIVRE

© Armand Colin, Paris, 2008, 2016, 2023

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-63570-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction

En 1991, nous nous lançons dans l'aventure d'un « Manuel de paléographie » avec pour objectif principal d'offrir aux étudiants, aux chercheurs et aux généalogistes l'outil qui faisait défaut pour les aider à lire les textes en langue française du XVI^e au XVIII^e siècle. Plus de vingt ans après, et avec cette 5^e édition revue et augmentée, nous pouvons à la fois nous réjouir du succès de cette entreprise originale, qui répondait à un réel besoin, et mesurer le chemin parcouru, en ces temps de grands changements structurels, sociologiques et technologiques.

Si la recherche historique universitaire a fortement évolué, sous l'influence des nouveaux cursus et de l'attrait des sources imprimées disponibles sur internet, la recherche individuelle, familiale et associative a connu un bond en avant sans précédent. La généalogie triomphante se pratique à tous les niveaux et sous toutes les formes : pour soi ou collectivement, en clubs, en salle de lecture des archives nationales, départementales et communales, en mairies, sur internet...

Cette demande sociale a fait évoluer les pratiques et les outils, incitant les services d'archives et donc les collectivités territoriales à numériser en masse les sources les plus demandées et à les mettre en ligne : registres paroissiaux, état civil, recensements de population, recrutements militaires, ont fleuri presque partout et sont accessibles à l'écran. Ce qui a eu pour conséquence de faire baisser la consultation directe en salle, même si certains documents comme les minutes notariales imposent un « retour aux originaux ».

Le mode d'accès facilité et l'intérêt croissant à l'égard des sources originales ont de fait placé les archives sur le devant de la scène pour des millions d'utilisateurs, exigeants en termes de satisfaction et de résultats : en 2013, 177 930 lecteurs ont ainsi fréquenté les différentes salles de recherche du réseau des Archives de France, avec 2 183 299 documents communiqués sur place et en réel. Quant aux pages et images vues sur les sites internet dédiés aux archives, ce ne sont pas moins de 2 355 224 658 unités consultées la même année et 81 757 658 connexions ! Pour autant, l'accessibilité

élargie aux documents, qu'ils soient numérisés ou originaux, ne résout pas le problème de leur lecture.

Le lecteur néophyte, nouveau venu à cette démarche historique et nouvel arrivé dans ces temples de la mémoire, se heurte lui aussi à des difficultés qui découragent bien des ardeurs. Il lui faut savoir d'abord exactement ce qu'il cherche, ensuite où trouver ce renseignement – dans quel dépôt, quelle série, quel document enfin pouvoir lire le texte qu'il a demandé et qu'il a sous les yeux. Bien souvent le chercheur – amateur ou étudiant abordant pour la première fois aux rives des xvii^e et xvi^e siècles – découvre avec stupeur un texte pourtant rédigé en français, lui dit-on, qu'il n'arrive pas à déchiffrer. La difficulté paraît à ce point insurmontable que beaucoup renoncent à poursuivre, le personnel des services d'archives ne pouvant de son côté passer son temps auprès de chaque lecteur et faire le travail à sa place. La déconvenue est alors à la mesure de l'espoir.

L'écriture des siècles passés n'était pas la nôtre. Faut-il donc en réserver l'accès – de fait sinon de droit – aux seuls spécialistes, formés à l'École nationale des Chartes ? Qui peut sérieusement le penser ? Si personne ne saurait nier la difficulté de la lecture des documents anciens, nous pensons qu'il est possible de la vaincre. D'ailleurs, les exemples ne manquent pas de personnes tenaces qui, au long des années, de façon tout à fait empirique, au prix d'une obstination studieuse et efficace, ont fini par acquérir une réelle compétence : elles lisent ces textes aussi aisément que d'autres le journal. Nous nous proposons avec le présent ouvrage, d'offrir à quiconque désire se lancer dans le dépouillement des documents issus des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles – le xviii^e ne présente plus guère de difficulté – une pratique pour l'initier à cette écriture, lui faire gagner ainsi du temps ou même lui épargner un découragement explicable mais évitable.

Quatre sortes de problèmes se conjuguent dans ces documents. D'abord le langage administratif. Les institutions d'Ancien Régime, grandes productrices d'écrit, nous sont devenues complètement étrangères. Leur organisation et leur vocabulaire technique doivent être connus si nous voulons comprendre les textes qu'elles émettaient¹. La diversité linguistique constitue le second handicap. Latin, français et idiomes régionaux se partagent les textes circulant dans le royaume de France ou même s'entremêlent parfois sur une même page.

Nous avons ici écarté le latin² ainsi que les langues régionales – à trois exceptions provençales près, puisque c'est à Aix-en-Provence et Marseille

1. Voir notamment M. MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux xvii^e et xviii^e siècles*, Paris, 1972, utile malgré ses erreurs, la première édition datant de 1923. Et surtout, pour le xvi^e siècle, R. DOUCET, *Les Institutions de la France au xvi^e*, Paris, 1948, 2 vol. et G. ZELLER, *Les Institutions de la France au xvi^e siècle*, Paris, 1948 ; rééd. 1987.

2. On se reportera, pour la paléographie latine, à l'ouvrage paru dans cette même collection : J. STIENNON et G. HASENOHR, *Paléographie du Moyen Âge*, Paris A. Colin, 1973 ; 3^e éd. 1999.

qu'a germé l'idée de cet ouvrage – pour nous limiter au français, qui offre à lui seul suffisamment d'embûches. En effet celui-ci, proche encore du latin, utilise des tournures, des formes, des inversions, des expressions, un vocabulaire qui nous paraissent désuets voire incompréhensibles. Loin de se laisser rebuter par cette langue, devenue presque étrangère mais qui se révèle tellement savoureuse, on se reportera aux instruments de travail, qui se trouvent parmi les usuels des bibliothèques et services d'archives, et aux textes édités pour se familiariser avec elle³. Enfin, la dernière difficulté vient de l'écriture elle-même : certaines lettres ne s'écrivaient pas comme de nos jours ; les scribes n'utilisaient, le plus souvent, ni ponctuation ni accentuation et, de surcroît, ils pratiquaient un système conventionnel d'abréviations qu'il est indispensable de connaître pour pouvoir les lire.

Si, à l'occasion de tel ou tel texte, nous précisons un terme particulier du vocabulaire, expliquons un usage disparu ou une institution du temps, nous n'avons pas voulu, pour respecter la finalité propre de cet ouvrage, nous livrer à des « explications de documents ». Le but de ce manuel est d'apprendre au lecteur à lire les textes français d'autrefois. Destiné aussi bien aux personnes lancées dans la recherche généalogique qu'aux étudiants et aux futurs spécialistes, ce livre s'en tient aux moyens qui nous ont paru appropriés à un tel objectif.

Pour ne pas égarer le lecteur en lui livrant d'emblée un ensemble de textes qu'il ne pourrait lire faute de disposer des clefs nécessaires, nous avons conçu l'approche de façon pédagogique, quoique par le biais exclusif de l'écrit, l'acte de pédagogie normal nécessitant la relation vivante entre l'enseignant et l'enseigné. Une première partie, divisée en huit chapitres, se propose, d'une part, d'insérer le mode d'écriture dans le contexte de la société qui l'a produit et, d'autre part, de présenter et d'expliquer ce code scriptural qui répondait à des besoins du temps car, ne l'oublions pas, tout mode d'expression est fonctionnel.

La seconde partie livre cinquante-deux textes classés selon un ordre progressif de difficulté de lecture. Chacun est présenté avec un numéro d'ordre, un titre de notre cru, la reproduction en fac-similé du texte, l'indication de sa provenance, enfin sa transcription. Ce recueil – est-il besoin de le dire ? – représente le résultat d'une sélection à la fois sévère et subjective au sein de la masse scripturale accumulée durant les siècles de l'Ancien Régime français. Ce choix nous semble toutefois assez représentatif de ce qui fut alors écrit. Nous nous sommes efforcés en effet de varier les types d'écritures, les époques – même si le xvi^e siècle domine ce qui est légitime

3. F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IV^e au VI^e siècle*, Paris, 1880-1902, 10 vol. dont le dernier volume concerne la langue française. E. HUGUET, *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, 1928-1967, 7 vol. LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, Niort, L. Favre, s. d., 5 vol., 10 tomes.

car là réside la difficulté majeure – les origines des textes : administration royale, centrale et locale ; instances judiciaires de divers niveaux ; conseils de communauté ; registres paroissiaux et études notariales ; correspondance...

En outre, des considérations purement matérielles ont guidé notre choix : offrir majoritairement des textes dans leur intégralité pour que le lecteur, ayant sous les yeux la totalité du document, puisse en comprendre le sens ; renoncer aux grands formats qui auraient, par l'inévitable réduction aux dimensions de l'ouvrage, entraîné d'inutiles et artificielles difficultés de lecture.

Comme à chaque nouvelle édition, nous avons entièrement revu le texte en le corrigeant si besoin et en le complétant : un développement sur les modifications du calendrier survenues au *xvi*^e siècle a été ajouté ainsi qu'un développement sur le « moyen français » (vocabulaire, syntaxe, formules notariales...).

Trois textes difficiles issus des collections « non méridionales » ont également été ajoutés pour mieux illustrer la typologie des documents notariés.

Nous espérons ainsi conduire le lecteur, au gré de ces quelques documents réunis, à la pratique des textes d'Ancien Régime pour lui permettre d'abord de les lire. Il n'oubliera cependant pas que la paléographie est une technique et donc surtout une pratique. Nous voulons donner ici les clés de la lecture. L'aisance découlera de la fréquentation de ces documents des *xv*^e-*xviii*^e siècles.

Mais lire ne suffit pas. Le but est de comprendre une société dans son espace et dans son temps. Et au-delà de comprendre, nous nous surprendrons à aimer ce « monde que nous avons perdu » et d'où nous venons.

Gabriel AUDISIO
Isabelle RAMBAUD

Les références utilisées au chapitre 7 renvoient aux textes reproduits en seconde partie. Nous nous sommes appliqués à suivre les règles de transcription classiques : relevé ligne à ligne, résolution complète des abréviations (avec impression en italiques des lettres ou syllabes défailantes), transcription stricte de l'orthographe ancienne, mise entre crochets carrés des lettres restituées par nos soins, utilisation des parenthèses pour les lettres ou mots à supprimer et, pour la clarté du texte, restitution d'une ponctuation et d'une accentuation contemporaines.

Enfin nous avons dû, pour la mise en page, réduire certains mots (chap. 7) ou certains textes (n^{os} 6, 8, 10, 26, 46...).

PREMIÈRE PARTIE

Une écriture codée

Chapitre 1

« La parole est d'argent et le silence d'or »

Nous ne saurions porter un regard étroit sur la paléographie – cette science des écritures anciennes – sans risque de déformation, de malentendu et même, tout simplement, d'incompréhension. Nous ne pouvons, dans une société donnée, isoler l'écrit de l'ensemble de sa production culturelle, de ses modes d'expression divers, ne serait-ce que pour saisir le statut propre de l'écrit et de ceux qui le pratiquent. De ce point de vue, cette remise en perspective nécessite de notre part un effort particulier. Nous vivons, en effet, dans un monde où la circulation – des biens, des hommes et des idées – est des plus aisées, et donc la communication, permanente. De plus écrire, de nos jours, est devenu une pratique courante, du moins sous nos climats et pour la quasi-totalité de la population adulte. Enfin, la production écrite est, pour l'essentiel, imprimée. À tel point que, dans le discours « écrit » est devenu synonyme de « imprimé » et que de plus en plus de personnes ne savent plus écrire en cursif mais tracent à la main, lorsqu'elles doivent écrire, des caractères d'imprimerie.

De ce double point de vue – communication et oralité – l'aube des Temps Modernes, soit le xv^e siècle, constitue un monde à l'opposé du nôtre tant il semble différent. Il nous faut toutefois en tenter une approche pour le comprendre, si nous voulons y pénétrer.

Un monde cloisonné

Voici un demi-siècle presque – alors que la réflexion historique se nourrissait du structuralisme triomphant de l'époque – la tendance des historiens était à insister sur les permanences des sociétés d'Ancien Régime. Dans les années 1970 paraissaient ainsi la stimulante leçon de E. Le Roy Ladurie sur *l'Histoire immobile* et le beau travail

de G. Bouchard sur Sennely-en-Sologne intitulé *Le Village immobile*¹. Cette vision – alors fort utile bien qu'aujourd'hui dépassée – présentait un monde évoluant peu durant ces siècles précédant l'ère industrielle. Parallèlement, en contrepoint et comme par compensation, se développa – suite à une tendance traditionnelle insistant sur les isolats qu'auraient constitués les anciennes sociétés villageoises – une nouvelle orientation, mettant l'accent sur la mobilité des gens d'alors : militaires et marchands, pèlerins et vagabonds, moines et artisans, déserteurs et mendiants. Pourtant, il ne faut pas oublier que, pour l'essentiel, la population était stable et les communautés très repliées sur elles-mêmes, comparées à celles de notre temps.

Il faut d'abord se souvenir que, dans la France du xvi^e siècle par exemple, peut-être 80 % de la population résidaient à la campagne, et que, sur un territoire à peu près équivalent à celui d'aujourd'hui, vivaient environ 18 millions d'habitants soit une densité de 35 à 40 hab./km², ce qui est énorme, vu les possibilités techniques du temps, mais représente à peu près un tiers de la densité actuelle. Il en résulte quelques faits qui, pour être des évidences, doivent être rappelés à cause des conséquences qu'ils entraînent : les hommes sont moins nombreux, l'espace cultivé et même seulement maîtrisé est plus étroit, la forêt plus vaste. Dans ce contexte, chaque village vit sur son terroir, coupé des autres par un espace inhabité. Les communautés rurales entretiennent évidemment des relations entre elles et avec la ville voisine, mais ces dernières ne sont ni quotidiennes ni intenses.

Si les nécessités des échanges commerciaux, et parfois la misère, poussaient les paysans hors des limites de leur paroisse et même, quoique plus rarement, de leur province, d'une manière générale ils restaient fermement attachés à leur terre, même s'ils n'en étaient pas propriétaires. Hormis les professionnels du voyage, de la route et de l'aumône, mis à part les périodes dramatiques de pénurie durant lesquelles la famine jetait les miséreux sur les chemins et vers les villes, la paysannerie se révèle d'une remarquable stabilité. S'il est difficile de le vérifier concrètement dans la vie quotidienne, nous disposons de quelques indices particulièrement révélateurs. Et d'abord l'endogamie. Chacun sait combien le choix de l'époux ou de l'épouse était objet de soins et de calculs dans les familles, à tel point que l'on a pu parler de « stratégie matrimoniale ». Par ailleurs le mariage, le plus souvent, vise à renforcer des liens déjà établis et entretenus entre deux familles. Il suppose des relations préexistantes dont l'accord matrimonial constitue comme un achèvement. Il est ainsi légitime de déduire les relations d'une communauté à partir

1. E. LE ROY LADURIE, L'histoire immobile, *Annales E.S.C.*, mai-juin 1974, p. 673-692.
G. BOUCHARD, *Le Village immobile*, Paris, Plon, 1972.

de sa « géographie nuptiale ». Or, que constatons-nous ? Environ les trois quarts des époux et épouses sont originaires de la même paroisse et près de 15 % environ des mariages restants ont un conjoint venant d'une paroisse limitrophe. Ainsi, au xvi^e siècle, la population rurale est à 90 % endogame. Ce qui suppose, plus largement, des relations habituelles limitées au clocher de sa paroisse ou, au plus, à celui des églises immédiatement voisines. La permanence des noms patronymiques dans un même village durant quatre ou cinq siècles – du xv^e au xx^e siècle – confirme le fait et montre le rôle de conservatoire onomastique joué par l'ancienne communauté villageoise.

La faible intensité des relations que la paroisse rurale entretenait avec l'extérieur apparaît encore dans le but que se donnèrent certaines entreprises urbaines : atteindre ce marché potentiel qui leur échappait du fait de sa trop timide ouverture. C'est pour gagner de nouveaux débouchés, pour conquérir le marché intérieur, en allant vers les consommateurs puisque ceux-ci ne venaient pas à lui, que le commerce urbain organise le système de colportage, lequel, mis en place au xvi^e siècle, triomphe ensuite jusqu'au xx^e. C'est bien aussi pour élargir son public, pour gagner de nouveaux spectateurs, que les troupes de théâtre sillonnent les provinces et montent leurs tréteaux. Enfin, c'est encore parce qu'il réalise qu'une bonne partie du peuple chrétien, celui des campagnes précisément, échappe à son oeuvre d'évangélisation et de Contre-Réforme que le clergé français, voulant enfin mettre en oeuvre les décisions du concile de Trente, organise les « missions » au village, ce qui donne une empreinte particulière au xvii^e siècle religieux du royaume.

D'ailleurs, cette situation de fait se reflète, sur le mode imaginaire, dans l'idéal que nourrissent les mentalités, populaires ou non, de ce temps. Le paysan, établi dans sa paroisse native, travaillant ses terres, entouré de sa famille, tel est le modèle social, paisible et rassurant. Tout aspire au calme, au repos, à la stabilité. Les biens les plus prisés eux-mêmes, ceux que l'on recherche, ceux que l'on veut accumuler dans son patrimoine pour le transmettre à ses descendants – peut-il exister un élément de fixation plus fort ? – sont les biens « immobiliers ». La fortune idéale est constituée de propriétés foncières. Être riche, c'est « avoir du bien au soleil ».

Dans cet environnement mental – pour la classe dirigeante comme pour le peuple – la paix comporte une image de stabilité et, à l'inverse, tout mouvement, tout changement, tout déplacement représente un danger ou, pour le moins, un risque. Tout voyage, de fait, est une aventure et parvenir au terme prévu sans encombre suscite une action de grâces au ciel, si peu sûrs sont les chemins. Et sur place, au village, on est vite perçu comme « étranger », pour peu que l'on soit d'ailleurs... Ici,

avant tout autre examen, le voyageur est suspect ; le passant, inquiétant, et le vagabond, intrus. Être « sans feu ni lieu », n'est-ce pas le comble du malheur ici-bas ?

Ainsi, n'en doutons pas, si les campagnes n'ont jamais formé un monde totalement à l'écart des influences et des courants extérieurs, elles n'en constituaient pas moins – comparées aux villes de leur époque et, plus encore, aux ruraux d'aujourd'hui – un ensemble relativement clos et particulièrement cloisonné, pour la circulation des biens matériels comme pour ceux de l'esprit et de l'âme.

Un univers de la parole

L'environnement culturel de la campagne occidentale au sortir du Moyen Âge, habituellement qualifié d'*oral* est surtout en réalité un « monde du silence ». D'abord, certes, parce que ces paysans ont laissé peu de traces écrites, comme nous le verrons, mais aussi sans doute parce qu'ils ont peu parlé. L'expression orale nécessite une maîtrise des concepts, la volonté de communiquer, la possibilité de s'adapter à son interlocuteur. Elle constitue déjà une forme relativement élaborée dans l'entretien des rapports humains. Suite à l'invitation de L. Febvre à travailler sur une histoire de la sensibilité sensorielle², à laquelle notamment R. Mandrou s'était essayé³, nous savons quelle était, en ces temps, la primauté du toucher, le plus fruste de nos sens. Il était plus aisé alors, pour convaincre, d'avancer des arguments frappants que d'énoncer quelque vérité emportant l'adhésion. À vrai dire on n'en venait pas aux mains après avoir épuisé les ressources verbales ; on commençait, ou presque, par là. L'acte et le geste priment. Si les rites de contact règlent les rapports entre humains, la violence est l'expression courante dans cette société rurale⁴. À cet égard, la rudesse verbale constitue déjà comme une dérivation et, on peut le dire, un progrès.

Si ces hommes sont ainsi des silencieux, c'est d'abord que le monde dans lequel ils vivent l'est également. Comment imaginer un tel environnement, alors que nous sommes envahis par un univers sonore permanent, agressés par le bruit ininterrompu de la technique triomphante ? Bien mieux, nous n'avons même pas besoin de sortir ; le champ de bataille est à la maison : radio, disques, télévision, mais aussi instruments ménagers de toute sorte, tous émetteurs de sons... Rien de tel alors. Cet univers est

2. L. FEBVRE, *Le Problème de l'incroyance au xvi^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, A. Michel, 1942, éd. 1962, p. 461-470.

3. R. MANDROU, *Introduction à la France moderne. Essai de psychologie historique, 1500-1640*, Paris, A. Michel, 1961, p. 68-81.

4. R. MUCHEMBLÉ, *La Violence au village (xv^e-xvii^e siècle)*, Brepols, Belgique, 1989.

bien un monde du silence et ses habitants l'ont intégré : eux-mêmes, y compris intérieurement, sont à son image. Ils se taisent, tout simplement parce qu'ils n'ont rien à dire, ou si peu. Combien d'accusés, face à leur juge, en cet instant capital où se joue leur vie, n'émettent pas seulement un son, quand bien même ils sont innocents. Cette capacité du monde de la terre à se taire, cette sourde obstination dans le silence, même dans l'urgente nécessité ou la cruelle adversité, a pour nous quelque chose de fascinant et d'inquiétant à la fois.

Cependant, pour être silencieux, ces gens n'en étaient pas muets, ni sourds. Leur environnement culturel, après les contacts directs corporels par le toucher, reposait sur l'oralité. Dans ce contexte de silence général, la parole acquiert une efficacité particulière. Elle est forte cette voix qui s'élève ; elle doit être sûre de l'importance de son message pour oser rompre, sinon la quiétude, du moins le « non-parlé » établi. Ainsi d'emblée, avant même de connaître le contenu du message, l'auditeur est frappé par la rupture de la convention : un homme s'adresse à lui. Ce qui entraîne des structures mentales et sociales propres. Il est d'abord des temps de la parole. Ainsi l'hiver, lors de ces réunions nocturnes – les veillées – au cours desquelles le conteur reconnu, dans l'assentiment général, parle. Temps du récit et du conte, temps du rêve et du chant. Noël du Fail, dans ses *Propos rustiques* publiés en 1548, décrit la scène :

« ... Le bon homme Robin (après avoir imposé silence) commençait un beau conte du temps que les bêtes parlaient (il n'y a pas deux heures) : comme le Renard déroba le poisson aux poissonniers ; comme il fit battre le Loup aux Lavandières, lorsqu'il apprenait à pêcher ; comme le chien et le chat allaient plus loin ; de la Corneille, qui en chantant perdit son fromage ; de Mélusine ; du Loup garou ; de cuir d'Anette ; des Fées, et que souventes fois parlait à elles familièrement, même la vêpre passant par le chemin creux, et qu'il les voyait danser au branle, près de la fontaine du Cormier, au son d'une belle vèze [cornemuse], couverte de cuir rouge...⁵ ».

Dans la vie quotidienne également, la force de la parole éclate. On sait la valeur de la « parole donnée » dans ces sociétés. Bien des accords et des contrats restaient oraux, scellés tout au plus par une poignée de mains – toujours le geste ! – sans éprouver le besoin d'en laisser aucune trace écrite. La nécessité de réunir sept témoins au moment de dicter ses dernières volontés – pratique encore générale en plein XVIII^e siècle – témoigne d'une époque où le testament était seulement déclaré, et dit alors « nuncupatif ». L'intervention verbale prenait un poids que nous avons du mal à apprécier, nous qui sommes saturés de mots et de discours à

5. Noël DU FAIL, *Propos rustiques de maître Léon Ladulfi, champenois*. Dans *Conteurs français du XVI^e siècle*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1965, p. 620.

longueur de temps. Ainsi le « mot de trop », l'injure, atteignait profondément et efficacement, d'où les procédures pour insultes ou pire pour blasphèmes. Elles permettent de savoir, en négatif, les valeurs premières que se reconnaît une société. L'expression populaire traditionnelle « *ne pas vouloir que ce soit le dit* » exprime bien l'importance accordée à la parole qui ajoute encore au fait.

Cette valeur propre au verbe se vérifie encore dans la médecine, la chimie et la magie. Chacun savait alors, dans quelque domaine que ce soit, licite ou non, public ou clandestin, que le geste était inefficace s'il n'était accompagné des paroles appropriées. Que ce soit pour guérir ou, au contraire, pour rendre malade, pour obtenir une grâce, pour attribuer un bienfait ou pour porter atteinte, dans la captation des forces mystérieuses de la nature comme dans la communication avec l'au-delà, au geste nécessaire il faut adjoindre la parole tout aussi indispensable à l'efficacité. « Pour empêcher qu'un homme ait des relations amoureuses extraconjugales, sa femme pouvait acheter en son nom un petit cadenas avec lequel elle assistait à la messe. Au moment où le prêtre prononçait le *Dominus vobiscum*, elle devait répondre : "Christ, lie-moi Untel" et refermer le cadenas. Ainsi, son homme lui était définitivement lié⁶ ». Voilà un des moyens magiques, pris entre mille. Tous allient ainsi la parole et le geste ; là réside le secret de l'efficacité.

Comment ce monde, aux images et aux sons rares, n'aurait-il pas été sensible à la puissance et à la magie des professionnels du verbe ? Or qui, mis à part les conteurs populaires aux dons innés dont il a déjà été question, était formé à la parole ? Ceux qui sortaient de l'Université. Le premier cycle d'études supérieures – le *Trivium* – comprenait la rhétorique qui est l'art de bien parler. La parole publique était ainsi le monopole de la classe lettrée dans laquelle se recrutaient les responsables et les cadres de la société civile : juristes et administrateurs, médecins et avocats. D'eux venait la parole officielle de la loi et de la santé, donc pour le maintien de la paix sociale et personnelle.

Dans l'Église, de même, la parole autorisée restait un monopole clérical. Le haut clergé – évêques, abbés, vicaires généraux – sortait aussi de l'Université et seul l'évêque pouvait autoriser un prédicateur. Si le curé de la paroisse rurale, souvent peu ou pas formé, ne devait guère impressionner son auditoire habituel par ses connaissances sommaires et son sermon malhabile, il en tirait néanmoins un certain prestige et une réelle influence. N'est-il pas l'homme de Dieu ? Ne se tient-il pas en permanence au contact du divin ? Est-elle puissante sa parole qui pardonne les péchés et transforme le pain et le vin en corps et sang du Christ ! Pourtant, l'accoutumance ne

6. J.-M. SALLMANN, *Chercheurs de trésors et jeteuses de sorts. La quête du surnaturel à Naples au XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1986, p. 183.

pouvait manquer de gagner les paroissiens dont la torpeur s'évanouissait lorsqu'un prédicateur extérieur, venu par exemple pour le carême, s'adressait à eux. Le plus souvent membre d'un ordre mendiant – dominicain ou franciscain –, formé à la prédication, le religieux pouvait créer l'événement dans la localité et même au-delà. Son aspect, son accent, son art et son savoir animaient les conversations des chaumières et des commères. Les fidèles étaient capables de l'écouter – est-ce pensable ? – une ou deux heures d'affilée, dans une église alors dépourvue de chaises comme de bancs. Ainsi Bossuet brillait à Notre-Dame de Paris avec ses « oraisons » à la fin du xvii^e siècle. Le retentissement de l'éloquence pouvait être considérable, entraîner les foules. Une prédication pouvait même se transformer en révolte voire en émeute, comme celle du frère prêcheur Savonarole à Florence en 1495-1498. Ne prenait pas la parole qui voulait, ni impunément, au nom de Dieu ou au nom du roi.

C'est dans ce bain d'oralité qu'il convient de situer aussi la fortune que connaissait alors la chanson. Il suffit de parcourir la fameuse série « Journal d'un bourgeois de Paris sous... » qui couvre les règnes des trois siècles de l'Ancien Régime pour se convaincre de la facilité avec laquelle tout événement se mettait en rimes. Que ce soit la guerre ou les amours de François I^{er}, les dévotions ou les mignons d'Henri III, les fredaines sentimentales d'Henri IV ou de Louis XV, tout se tourne en chansons, aussitôt apprises, reprises, répétées. Et ce n'est pas là seulement une mode parisienne. Les colporteurs les répandent jusqu'au fond des campagnes où les paysans d'ailleurs connaissent déjà et se transmettent un large répertoire folklorique et religieux. La chanson, elle aussi, possède une efficacité propre. La justice poursuit ceux qui chantent des vers licencieux, injurieux, séditionnels ou blasphématoires. Dans les années 1560, il suffit de chanter un psaume en français pour être accusé de protestantisme. Et, au xvii^e siècle, c'est notamment par le combat contre la chanson paillardes et par le cantique – cet antidote – que passe la pastorale missionnaire du clergé tridentin en lutte contre le paganisme latent et les pratiques magiques tout autant que contre le protestantisme, lequel participe d'ailleurs à cette entreprise de conversion chrétienne.

Ainsi, dans ce monde relativement silencieux, la parole tient un statut particulier. Tout le monde s'accorde à lui attribuer une grande importance. Pour être inculpé, le suspect doit être « cité » en justice ; l'engagement matrimonial, comme les vœux du novice au monastère, tout se fait à haute et intelligible voix ; le sacrement se donne par le geste, certes, mais aussi par la parole jointe. L'opinion savante, comme celle du peuple, procédant d'une vision hiérarchique alors générale, est que, si la superstition s'est maintenue, le protestantisme répandu, plus tard l'irreligion accrue, faute en revient aux clercs qui n'ont pas assuré leur tâche de prédication

avec suffisamment de zèle et de compétence. En somme, tous les maux ou presque, comme les bienfaits, se trouvent liés au verbe.

Pour être d'importance, la communication orale, ainsi valorisée par le contexte culturel propre à cette ancienne société, n'en demeure pas pour autant l'unique voie d'échanges. Une autre – déjà fort ancienne – s'y ajoute, la renforçant et la concurrençant à la fois dans un rapport de type dialectique : l'écrit.

Chapitre 2

Les paroles volent, les écrits restent

Si le statut de l'oral se trouvait valorisé par la relative rareté de la « prise de la parole », combien plus encore celui de l'écrit dans une société massivement analphabète. En effet, l'écrit existe et le manuscrit, de façon limitée il est vrai, circule. Un pas décisif fut accompli avec la création des premières universités au XIII^e siècle (Paris, Montpellier, Toulouse) à la fois cause et conséquence d'un besoin de cadres lettrés. Selon Pierre Chaunu, tout aurait basculé dans l'Italie urbaine du XIV^e siècle : pour la première fois, le seuil des 10 % de lisants-écrivants aurait été franchi alors dans la péninsule, avant de l'être progressivement dans les autres pays d'Europe¹. Si les évaluations exactes restent difficiles, faute de sources, il est certain toutefois que, sous la double impulsion de la nécessité capitaliste marchande et de la visée centralisatrice des États, le besoin d'écriture se fait de plus en plus pressant au XIV^e et au XV^e siècle.

Alors que va jaillir – bien modestement au début – le « nouvel art d'imprimer », soit vers 1450, qui sait lire et écrire ? Ceux qui en ont besoin. En ce domaine, comme souvent, nécessité fait loi. Qui en éprouve la nécessité ? Le milieu des « clercs » : ceux de l'Église, certes, mais également ceux de la justice et de la finance, soit un milieu urbain. Le reste, l'immense majorité de la population des villes et toute la campagne, demeure analphabète. De cette situation découlent plusieurs faits. Le premier, essentiel, est la division culturelle de la société en deux ensembles, dont le critère de séparation est la capacité à lire et à écrire : une infime minorité de lisants-écrivants, une immense majorité d'analphabètes. Cette frontière ne se présente pas comme linéaire, rigide, étanche. Elle laisse place d'abord à une frange indéterminée de personnes plus ou moins alphabétisées – certaines

1. P. CHAUNU, *Le Temps des Réformes*, Paris, A. Fayard, 1975, p. 80-81 : « Il n'est pas déraisonnable de supposer que, au sommet du premier capitalisme commercial, dans l'Italie marchande de la première moitié du XIV^e siècle, l'alphabétisation au niveau efficace d'une lecture et d'une écriture courantes en vulgaire a franchi la barre fatidique du premier 10 pour 100 de l'ensemble de la population. »

pouvant lire mais pas écrire –, ensuite à des degrés divers dans la facilité tant de la lecture que l'écriture, enfin à une catégorie particulière d'intermédiaires culturels². Car, c'est le second fait, dans un tel contexte où le besoin d'actes écrits se fait sentir et où l'impossibilité à rédiger reste générale, l'écriture est un savoir tout autant qu'un pouvoir. La nécessité de recourir à l'écrivain public, au notable local, au notaire – surtout dans le Midi –, marque indubitablement un état de dépendance. Cette prise de conscience se fit progressivement à commencer par la ville et les classes riches de la population qui préparaient soigneusement la carrière – politique, juridique, ecclésiastique, médicale ou financière – de leurs fils. En troisième lieu, la rareté confère à l'écrit une valeur précieuse – sur le plan financier comme sur le plan moral – qui peut confiner au sacré (la *Parole* de Dieu est aussi l'*Écriture* sainte) et au magique : la vertu du verbe est relayée ou renforcée par le dessin ésotérique ou la formule efficace griffonnée sur un chiffon pouvant servir d'amulette. Le rapport à l'écrit, pour la masse de la population, reste ainsi exceptionnel et relève du mystère, voire de la religion.

Dans ces conditions, conscients du réel pouvoir que la lecture et l'écriture leur valaient, les plus éclairés parmi les détenteurs de cette culture ont vraisemblablement voulu conserver jalousement ce précieux monopole. Il en résulta, dans les milieux professionnels du manuscrit, un comportement corporatiste plutôt conservateur, hostile à toute innovation susceptible de remettre en cause cet état de fait, ainsi qu'une conception de l'écriture perçue comme un exercice particulièrement ardu, requérant connaissances théoriques (alphabet), aptitudes physiques (l'acte d'écrire est un exercice corporel nécessitant un apprentissage propre), possession du matériel indispensable, le tout auréolé du prestige dont bénéficiaient les « clercs », qui entretenaient soigneusement cette image tellement valorisante.

Pourtant, malgré les résistances, les pesanteurs et les blocages, la période qui s'étend du xv^e au xix^e siècle constitue, en France comme en Europe, le temps de l'explosion de l'écrit. Si de plus en plus de personnes subirent le fastidieux apprentissage de la lecture et de l'écriture – bien avant l'ère de l'école obligatoire – c'est que le besoin se fit de plus en plus pressant. À cet égard, la chancellerie royale semble avoir joué un rôle déterminant, sous la pression des lettrés qui la composaient. Dès le Moyen Âge, en effet, apparaît l'exigence des textes rédigés – la loi doit être fixée – et de la preuve écrite. Si cette nouvelle nécessité provient du nombre accru de lisants-écrivains, elle engendre à son tour le besoin d'écrire. Comme souvent, la loi est à la fois cause et conséquence des changements sociaux ou culturels. Le développement du notariat public entre les xi^e et xiii^e siècles s'inscrit

2. Voir, sur ce sujet, le colloque d'Aix-en-Provence de 1978 : *Les intermédiaires culturels*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1981.

également dans cette dynamique qui ne cesse de se développer au cours des siècles.

Au xv^e siècle, le recours au notaire – seul personnage officiel habilité à délivrer des copies d'actes reçus en justice – est devenu banal dans tout le Midi. Point de village ici – sans parler des villes – qui n'ait un notaire ou même plusieurs.

Au xvi^e siècle, l'impératif de l'écrit a cause gagnée. Ainsi l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, après bien d'autres, rappelle la forme écrite que doivent revêtir les actes judiciaires mais, en outre, pour la première fois, fait obligation aux curés de paroisse d'inscrire régulièrement les baptêmes et les enterrements dans des registres de catholicité. Ainsi s'établit, lentement, cette longue série si précieuse de l'ancien « état civil » auquel, inévitablement, bien des chercheurs et tous les généalogistes ont recours. Ainsi se mit en place l'encadrement administratif d'une population : désormais chaque individu se voyait inscrit, au moins deux fois dans sa vie, dans un registre. Pour la première fois dans l'histoire, tout être humain laissait une trace, et grâce à l'écrit. L'ordonnance de Blois allait plus loin encore en 1579. Elle enjoignait aux notaires de « *faire signer aux parties et témoins instrumentaires, s'ils savent signer, tous contrats et actes, soit testaments ou autres... sous peine de nullité des dits contrats, testaments ou actes...* ». Et, dans le cas où ils ne sauraient signer, le notaire est tenu de notifier sur l'acte qu'il leur en a fait la requête. Ainsi, peu à peu, ceux qui ne savaient pas écrire devaient le déclarer. Ils se voyaient dans l'obligation d'avouer une incapacité. Ainsi grandirent parallèlement dans cette société le prestige et le besoin d'écrits.

Si l'écriture prit cependant autant de temps pour triompher – au moins cinq siècles – c'est que les résistances se révélaient tenaces. La nécessité de l'écrit était là, le besoin, incontestablement ressenti mais les moyens d'y répondre, limités. Pourtant, cette période trouva la solution à chacun des blocages.

Le support de l'écrit

On ne pense pas assez que le frein le plus tenace à l'expansion de l'écriture était lié à son support. Le parchemin en constituait la matière la plus usitée. Il s'agit, on le sait, de peaux – surtout de moutons et de chèvres, plus rarement de veaux mort-nés donnant le précieux vélin – qui, traitées et apprêtées, offraient une surface utile moyenne de 0,50 m². Pour un ouvrage courant de 150 feuillets au format in-8°, il fallait une quinzaine de peaux. Ce qui revenait à une livre tournois à Paris à la fin du xiv^e siècle, soit 24 jours du salaire d'un ouvrier vigneron de l'abbaye de Saint-Denis. Et encore c'était là le prix du parchemin et non du livre fini.

À supposer que la copie soit gratuite – ce qui était seulement le cas dans les *scriptoria* monastiques – restaient encore la mise au format, la décoration (letrines, enluminures), la reliure. Un livre achevé devait donc coûter plus d'un mois de salaire d'un ouvrier agricole. Voilà qui ne le mettait pas à la portée de toutes les bourses. Dans ces conditions, le livre restait un objet rare même si les lecteurs et notamment les étudiants pouvaient emprunter les ouvrages par morceaux en quelque sorte sans devoir forcément les acheter (système de la *pecia*).

Du papier vint la solution. Les moulins à papier, apparus d'abord en Italie, se répandirent en France puis dans toute l'Europe. Le papier, venu de Chine par l'intermédiaire des Arabes, était devenu d'un emploi général à la fin du *xiv*^e siècle. Vers 1400, la feuille de parchemin revient à 25 deniers tandis que celle de papier, de même dimension, en vaut 5, soit cinq fois moins. Et l'écart va encore se creuser : grâce à la multiplication des moulins, l'offre devance la demande, entraînant la baisse du coût du papier. Entre 1350 et 1450, son prix est tombé de moitié et une nouvelle baisse de 50 % intervient entre 1450 et 1550. Aussi, progressivement, le papier supplante-t-il le parchemin. Si l'usage de ce dernier persiste, il est réservé aux ouvrages de luxe à la fois plus robustes, plus rares, plus soignés et plus chers³. Le livre papier, lui, sans être à la portée de tout un chacun, vu la misère des temps et le niveau de vie de la majorité de la population, devient abordable à bien des gens. Vers le milieu du *xvi*^e siècle, le même ouvrage de 150 feuillets in-8° vaut de 3 à 4 jours de salaire d'un manœuvre. C'est encore trop cher pour lui mais, en un siècle, quelle chute des prix ! En réalité si elle n'est pas plus importante encore c'est, paradoxalement, à cause du papier. Celui-ci, en effet, est parvenu à un seuil inférieur de coût qu'il ne saurait franchir : il se tient à un niveau incompressible, vu les techniques alors en usage. D'ailleurs, le papier n'est pas le seul responsable de cette chute du prix du livre. La révolution technique de l'imprimerie y fut pour beaucoup.

L'imprimerie

On l'a dit souvent : pas d'imprimerie sans papier. Celui-ci constitua la condition *sine qua non* de la nouvelle technique. Non seulement parce que la peau, même traitée, est impropre à subir la pression des caractères encrés, mais aussi à cause de son coût. Prenons l'exemple de la fameuse bible de Gutenberg, imprimée à Mayence en 1455. Forte de 340 feuillets et de dimension respectable (42 x 62 cm), il aurait fallu 150 peaux pour

3. L. FEBVRE et H.-J. MARTIN, *L'Apparition du livre*, Paris, A. Michel, Coll. « L'évolution de l'humanité », 1958, éd. 1971, p. 39-60.

fabriquer un seul exemplaire et 5 000 pour la trentaine qui fut effectivement tirée. Une édition de 100 exemplaires – ce qui représente le seuil minimum d'impression – aurait nécessité 15 000 peaux. Qui aurait pu se payer un tel abattage de bétail ? Et qui ensuite aurait pu acheter un tel livre ? Ainsi, on le voit, pas d'imprimerie sans papier.

Pourtant, l'autre blocage – outre celui du parchemin – était lié à l'écriture manuscrite elle-même et au système de la copie. Non pas que l'écriture fût illisible, au contraire. Les scribes, spécialement formés, adoptaient une écriture moulée, stéréotypée – la fameuse *caroline* – que tout lisant pouvait aborder sans difficulté. Le problème tenait plutôt à la lenteur de la reproduction. Lorsqu'on songe toutefois aux millions de manuscrits parvenus jusqu'à nous et conservés dans les services d'archives et les bibliothèques des divers pays – sans pouvoir apprécier le nombre de ceux qui ont disparu pour diverses raisons – on reste stupéfait de l'exploit réalisé par les scribes de jadis. La qualité de l'écriture nous étonne mais aussi la quantité produite. Il n'en demeure pas moins que, parvenu à la fin du xv^e siècle, à l'époque de l'humanisme et de la Renaissance, le livre manuscrit traditionnel ne répondait plus aux nouvelles exigences du public.

D'abord, si l'esthétique de la graphie était souvent remarquable, la qualité « scientifique » laissait à désirer. Pour mille raisons, parfaitement explicables, le texte produit n'était pas toujours conforme à « l'original », qui était souvent lui-même déjà une copie. Parce que le scribe, dont le métier harassant requérait une impossible attention de tous les instants, était alors étourdi, ou fatigué ; parce qu'il ne comprenait pas le mot ou la phrase qu'il recopiait ; parce que, peu respectueux du texte – attitude alors tout à fait courante – il enjolivait une tournure au passage, bien des modifications pouvaient intervenir. Les nouvelles exigences humanistes venues d'Italie, avec cette quête des textes originaux et cette vénération de l'authentique version qui amenèrent à l'apparition de la critique textuelle, ne pouvaient se satisfaire de ces « éditions » manuscrites plus ou moins fidèles. La mise en place, définitive, de la page à imprimer permettait, une fois les corrections opérées, de fixer le texte dans son authenticité retrouvée. Si l'imprimerie constitua ainsi une amélioration qualitative de la production écrite, elle résolut le problème de la quantité.

C'est l'aspect le plus connu, celui sur lequel on insiste habituellement. Malgré la masse de la production manuscrite à laquelle les scribes étaient parvenus au cours des siècles, la productivité – c'est-à-dire le rapport entre d'une part la quantité produite et d'autre part le temps et le nombre de copistes nécessaires – était dérisoire. Or, si le problème ne fut que mineur tant que les lecteurs représentaient une infime part de la population, il devint peu à peu crucial à mesure que leur nombre se mit à croître. Au xv^e siècle, il est clair que l'offre ne peut plus répondre à la demande. Malgré un système

d'abréviations parfaitement fonctionnel permettant de gagner de l'espace (surtout sur parchemin) et du temps (même sur papier), la machine de la production écrite s'enraye d'autant plus qu'une partie de la classe lettrée, crispée sur les privilèges liés à sa position d'intermédiaire culturel, résiste à une expansion massive du livre, interprétée plus ou moins consciemment comme une intrusion abusive de « barbares » dans leur domaine réservé, comme une perte de leur pouvoir. Ainsi, il est significatif de constater que l'imprimerie sortit non des milieux lettrés ou des centres de fabrication des livres mais des métiers du métal, des orfèvres.

Depuis le ^{xiv}^e siècle existait déjà un procédé de reproduction mécanique, utilisé surtout pour les images, notamment pieuses, avec des légendes brèves, la xylographie. Le texte était gravé à l'envers sur une plaque de bois laquelle, encrée, recevait la feuille de papier appliquée sous pression. Cette solution provisoire se révéla vite être une impasse. La véritable révolution consista en l'invention de caractères métalliques mobiles. Si cette découverte reste liée au nom de Gutenberg, il est à peu près assuré que plusieurs orfèvres travaillaient à mettre au point un nouveau procédé, un « nouvel art d'imprimer » dans l'Allemagne et la Bohême vers 1450-1460.

Après les premiers tâtonnements portant sur la qualité de l'alliage métallique – à vrai dire la recherche de l'alliage idéal a duré jusqu'au ^{xx}^e siècle –, la mise au point de la presse à deux coups, l'amélioration du papier soumis à de fortes pressions, dès la fin du ^{xv}^e siècle l'imprimerie est au point et, malgré quelques aménagements ultérieurs, ne changea guère jusqu'à son industrialisation au ^{xix}^e siècle. Son rendement, en particulier, constitua le progrès essentiel – lourd de conséquences – par rapport au système des copistes. Désormais, l'édition moyenne, normale, d'un ouvrage compte entre 1 200 et 1 500 exemplaires. Et ce travail est réalisé en quelques jours. Ainsi, le prix du livre tombe à quelques deniers et, dans sa fabrication, c'est le papier qui représente la part la plus importante (50 %) sans que l'on puisse la réduire sensiblement. Qu'importe désormais, presque tout le monde peut se payer un « livre bleu » ou ces feuillets imprimés distribués dans tout le pays par les colporteurs. Une nouvelle stratégie commerciale se met en place : vendre bon marché mais beaucoup. Ainsi l'imprimerie fit sauter le second verrou, celui de la production trop limitée pour répondre à la demande.

Entre 150 et 200 millions d'exemplaires furent produits en Europe au ^{xvi}^e siècle. Passé le cap des années 1600, la cause est entendue : bibliothèques et librairies mettent à la disposition de beaucoup – à commencer par les citadins évidemment – une production imprimée toujours plus nombreuse et variée dont le livre ne constitue qu'un élément. Encore faut-il pouvoir lire !

Lire et écrire

Le troisième blocage – après le parchemin et la copie manuscrite – tenait à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Si la faim d'écrits n'a cessé de s'amplifier depuis le ^{xiv}^e siècle, c'est que, pressé par la nécessité, de plus en plus de gens voulaient lire. Ce qui est nouveau donc c'est la motivation. Là joue le déclic qui conditionne tout le reste. Si nous manquons d'éléments pour en rendre compte complètement, le fait, lui, est incontestable. Ce qui l'est tout autant, c'est le décollage réel que constitue la période : alors que peut-être de 15 à 20 % de la population savent lire à la fin du ^{xvi}^e siècle en France, en 1870, d'après l'enquête de Maggiolo, 72 % des hommes et 55 % des femmes se révèlent capables de signer leur acte de mariage. Les progrès furent donc considérables, quoique inégaux en fonction du sexe, des régions, des couches sociales. S'ils furent possibles, c'est parce que de plus en plus de citadins, mais aussi de ruraux, ressentirent ce besoin nouveau que n'éprouvaient pas leurs pères.

Une multitude d'occasions se présentaient incitant chacun à la lecture. La loi, on l'a vu, était écrite. Elle se prolongeait, concrètement par l'affichage des arrêts aux portes de l'église par exemple. L'appel à la signature personnelle était de règle chez le notaire. L'imprimé, sous toutes ses formes, finit par atteindre – en attendant de les envahir – les villes comme les campagnes. Le prestige dont jouissait l'écrit exerçait un pouvoir attractif très fort. Que ce soit pour le travail ou pour le loisir, bien des gens aspiraient à lire et même à pouvoir écrire. Mais une forte connotation de difficulté restait liée à ces exercices : lire et écrire étaient une pratique rude relevant, aux yeux du peuple, de l'exploit dont seuls étaient capables des spécialistes particulièrement doués et techniquement préparés à cette fin.

Cependant l'attrait fut plus fort que la répulsion. Quels moyens furent donc trouvés pour cet apprentissage ? Certaines familles pour assurer la promotion sociale de leurs fils, firent appel à un précepteur. Seuls les plus riches pouvaient se le permettre. Pour le reste, la solution la plus adaptée qui fut trouvée était l'école. Ce n'était certes pas une nouveauté. Le Moyen Âge avait déjà organisé les écoles des chapitres cathédraux en particulier. Mais ce qui l'est c'est la multiplication des « petites écoles » – nous dirions les écoles primaires – dans les villes d'abord et, dès le ^{xvi}^e siècle, dans les paroisses rurales. Ce mouvement d'expansion est particulièrement révélateur du désir d'apprendre qui s'était emparé de la population. En effet, si l'Église poussa à la scolarisation, ce fut surtout pour contrôler la doctrine et les mœurs d'un peuple tenté par la superstition ou le protestantisme. Et si l'État se préoccupa tardivement de la question scolaire – pas avant l'extrême fin du ^{xvii}^e siècle – ce fut aussi dans un but d'encadrement et non pas par une volonté quelconque d'éducation répondant